

Convoqué par lettre du 11 décembre 2009 le conseil s'est réuni à TREFFIAGAT LECHIAGAT le jeudi 17 décembre 2009, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul STANZEL.

Le Président rappelle l'horaire inhabituel dû au fait que la commune de Plobannaec-Lesconil organise également son conseil municipal un peu plus tard dans la soirée.

« *Un ordre du jour pas trop épais mais pourtant important* » précise le président avant de passer la parole à Monsieur CREPIN en l'absence de M. CHEVRIER, retardé.

Un mot d'accueil que le vice-Président veut bref et concis ; M. CREPIN tient à rappeler qu'il est très heureux d'accueillir le conseil ce soir dans cette belle salle renommée « Croas Malo » et souhaite à l'ensemble des conseillers de joyeuses fêtes de Noël et de fin d'année.

Monsieur STANZEL procède aux formalités d'usage et demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler sur les deux derniers comptes-rendus (séances du 1er octobre et 12 novembre) ; Pas d'observation. Les comptes-rendus sont adoptés.

La candidature de M. Pierre LE COSSEC est proposée comme secrétaire de séance. ; Il n'y a pas d'opposition.

Monsieur STANZEL fait procéder à l'appel

Sont présents

COMBRIT	MM. DUPRE, LASCHKAR
GUILVINEC	MM. BRUNOT, ROPITAUX, TANNEAU, LE BALC'H
ILE TUDY	MM. GLOAGUEN et JOUSSEAUME
LOCTUDY	Mme BUANNIC, MM. LAOUENAN, LE DREAU, MEHU, PIETE
PENMARC'H	M. ANDRO, Mme LAZARD, MM. LE NY, OLIVIER, PEOC'H, M. STANZEL
PLOBANNALEC-LESCONIL	MM. LUCAS, TIRILLY
PLOMEUR	Mmes GOUZIEN, LAURENT, M. SOURON
PONT-L'ABBE	M. BINET, Mme BLANCHET, MM. CANEVET, LE FLOC'H
SAINTE JEAN TROLIMON	MM. AUGÉ & LE COSSEC
TREFFIAGAT	Mme BOURHIS, M. CREPIN, Mme LE BERRE Marie Hélène
TREGUENNEC	MM. BOUCHER & FLAGEUL
TREMEOC	MM. KERDRANVAT & L'HELGOUARC'H

Absents excusés suppléés :

M. NIRPOT (ILE TUDY) par M. JOUSSEAUME ; Mme TANGUY (LE GUILVINEC) par M. LE BALC'H ; M. CHEVRIER (TREFFIAGAT) par Mme LE BERRE Marie Hélène; M. CARIOU (ST JEAN TROLIMON) par M. LE COSSEC

Absents ayant donné pouvoir :

Mme QUEFFELEC (PENMARC'H) à Mme LAZARD ; Mme MELL (PONT L'ABBE) à M. BINET ; M. PAUBERT (PONT L'ABBE) à M. CANEVET

Le président constate qu' avec 37 présents, le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer. Il y a 40 votants.

Assistent également à la réunion sans prendre part au vote :

M. GARREC (PLOMEUR) ; M. LE CORRE (TREMEOC)

Assistent également à la réunion :

M. LOC'H, Mme LAURENT agents de la Communauté de Communes et les représentants de la presse locale.

Le Président rappelle l'ordre du jour et précise qu'il souhaite pour des raisons techniques et en raison d'un caractère d'urgence, inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour.

Il s'agit d'apporter à Mme le Maire de PLOMEUR tous éléments lui permettant de faire usage de son droit de préemption vis-à-vis d'une déclaration d'Intention d'Aliéner relative à deux terrains concernés par la création d'une zone communautaire d'activités économiques à Ti Boutic.

Il demandera donc au conseil comme le prévoit le règlement intérieur de pouvoir délibérer sur ce point en fin de séance.

Délégation au Président pour la signature de l'avenant au contrat de pays

Monsieur STANZEL rappelle qu'à la signature de ce contrat, il avait été prévu une clause de revoyure en 2009.

Il explique que certains projets ont été revus à la baisse, d'autres à la hausse et certains ont été abandonnés, les collectivités locales n'ayant pas souhaité les porter plus longtemps.

Le Président précise que cet avenant porte essentiellement sur l'enveloppe 2 et l'enveloppe numérique affectée plus particulièrement au haut débit.

Il rappelle qu'un transfert de crédit de l'enveloppe 2 pour une somme d'1 150 000 € a été réalisé vers l'enveloppe numérique d'un montant initial de 1 802 033 € « *Enveloppe importante mais à la hauteur du haut débit et des investissements à entreprendre* ».

Monsieur STANZEL précise que la Communauté de Communes devra également se prononcer sur le maillage du schéma d'aménagement numérique et trouver une solution au dossier de l'Ile Tudy.

Pour le Pays Bigouden Sud, deux grosses opérations ont été très subventionnées par le biais de ce contrat de pays : le Parc Aquatique avec 600 000 € et le Pôle halieutique de Toul car Bras 25 % (482 784 €) soit un total d'un peu plus d'1 million d'€uros.

Le Président rappelle qu'au titre de l'enveloppe 2, au niveau régional ont été retenus les dossiers structurants représentants de grands enjeux pour le développement du territoire cornouaillais.

Arrivée de Mme TANGUY à 18 H 20 auparavant suppléée par M. LE BALC'H ; Le nombre de votants restant à 40.

Le Président demande s'il y a des questions et met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant au contrat de Pays.

Remplacement d'un délégué de la communauté de communes au Syndicat Départemental de l'Energie du Finistère

Monsieur STANZEL a été informé par Madame LAURENT de son souhait, pour raisons personnelles, de quitter ses fonctions de déléguée de la CCPBS au comité du Syndicat Départemental de l'Energie du Finistère.

Le conseil doit donc élire son ou sa remplaçante.

Le Président rappelle que deux délégués siègent au SDEF. Un siège est réservé à la minorité et un autre à la majorité.

Monsieur STANZEL sollicite donc du groupe minoritaire la proposition d'un candidat. Monsieur Loïc LE DREAU se porte candidat.

Le Président met au vote.

Monsieur LE DREAU avec 40 voix obtient l'unanimité des suffrages exprimés et représentera donc, avec Monsieur AUGÉ, la CCPBS au SDEF.

Monsieur AUGÉ prend la parole et explique qu'il s'est rendu dans l'après-midi à une réunion organisée par le SDEF essentiellement tournée vers un projet de modification des statuts.

Le Syndicat envisage en effet, une extension de ses compétences et souhaite se diversifier en apportant aux collectivités une collaboration en matière de conseils, d'ingénierie dans les domaines des communications électroniques, eau potable, éclairage public, assainissement, voirie ...

Le SDEF envisage également de prendre part à la réalisation du schéma numérique orchestré par le Pays de Cornouaille.

Pour le Président, il faut retenir que le SDEF veut assurer le rôle de conseil ou de maîtrise d'œuvre que jouaient auprès des communes, la DDE et la DDA, rôle qu'elles n'assurent pratiquement plus aujourd'hui.

Monsieur STANZEL précise que chaque commune concernée devra alors passer une convention avec le SDEF pour assurer cette maîtrise d'œuvre dans les domaines qui l'intéressent

Monsieur CANEVET demande comment se fait le financement du SDEF.

Monsieur AUGÉ lui répond que le SDEF est alimenté par ErDF, concessionnaire du réseau. En cette qualité, les sommes versées au SDEF sont réparties entre le SDEF et les collectivités adhérentes au titre des redevances R1 (redevance de fonctionnement) et R2 .

Monsieur AUGÉ précise que le FACE¹ finance une grande partie des renforcements, extensions et fiabilisation de réseaux nus dans les communes rurales.

Arrivée de MM. COUIC, GAONAC'H et LE BERRE Nicolas à 18 H 25 portant le nombre de votants à 43.

Déchets, ISDnd de TREMEOC, régularisation des négociations foncières

Monsieur GLOAGUEN rappelle que plusieurs réunions ont eu lieu afin de finaliser les négociations foncières avec les différents propriétaires des terrains nécessaires à l'extension du centre de stockage des déchets et ceux situés dans le périmètre de 200 mètres de la zone de stockage des déchets.

Le vice-Président explique que ces négociations ont fait l'objet de grandes discussions avec les familles et que « *sans ces conventions, on n'a pas le périmètre de 200 mètres et on ne peut pas faire l'ISDnd, on a besoin de ces terrains* ».

Après avoir donné lecture du rapport, le vice-président met au vote.

Accord unanime du conseil pour rendre effective les négociations foncières engagées.

Arrivée de Mme LE BERRE Gaëlle et M. LE COQ à 18 H 35 portant le nombre de votants à 45.

¹ Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification

Décisions budgétaires modificatives

Budget principal – Décision modificative n° 2

Monsieur CREPIN donne lecture du texte de présentation et apporte quelques explications sur les mouvements de crédits nécessaires sur le budget principal.

Des inscriptions sont prévues sur les chapitres salaires et subventions à verser ; des recettes nouvelles et des crédits dégagés sur les intérêts de la dette permettent d’y faire face.

Il demande s’il y a des questions.

Monsieur PIETE intervient, s’inquiétant de l’utilisation possible de subventions relatives aux programmes d’électrification pour d’autres dépenses.

Le président lui répond qu’il s’agit d’une « formule malheureuse », et que ces recettes seront bien affectées à l’électrification.

Monsieur CREPIN met au vote. **Unanimité du conseil.**

Budget annexe de l’Eau – Décision modificative n° 2

Monsieur CREPIN explique que cette décision modificative, a pour principal objet l’ouverture des crédits nécessaire à l’amortissement de la deuxième tranche des travaux d’amélioration de la filière de potabilisation.

Sur le budget EAU aussi, moins d’intérêts ont été payés en 2009. Pas de grand bouleversement par ailleurs.

Le Président précise que le montant de surtaxe perçu cette année est aujourd’hui connu, et dépassera la prévision au budget Primitif.

Le vice-Président met au vote. **Accord unanime du conseil.**

Budget annexe Séquer Nevez – Décision modificative n°1

Après lecture du rapport, Monsieur CREPIN met au vote.

Accord du conseil à l’unanimité.

Amortissement des fonds de concours voirie versés aux communes

Le vice-Président donne lecture du rapport, demande s'il y a des questions et passe au vote.

Accord unanime du conseil.

Opération FURIC – Amortissement des bâtiments et des subventions

Monsieur STANZEL rappelle que cette opération menée sous l'ancien mandat a permis la création d'un projet industriel sur PENMARC'H. *Une opération assez exemplaire* poursuit le Président. Une deuxième entreprise « Océane Alimentaire » avait également bénéficié à l'époque de l'aide de la communauté de communes.

Monsieur CREPIN met au vote.

Accord à l'unanimité du conseil.

Le Président revient sur le premier point inscrit à l'ordre du jour,

Adhésion de la communauté de communes à l'Agence de développement économique et d'urbanisme de Quimper communauté Cornouaille

Monsieur STANZEL rappelle que l'Agence est une association loi 1901 qui couvre l'ensemble du territoire cornouaillais, soit plus de 300 000 habitants.

Sa création est initiée par Quimper-Communauté pour en faire une agence de développement économique et à la fois d'urbanisme. Des agences d'urbanisme existent déjà sur les régions de BREST et de LORIENT mais pas à ce jour sur le pays cornouaillais.

Le Président rappelle son objet. Assise sur un programme partenarial, elle a pour but d'être un lieu d'échange, de concertation, de promotion et de valorisation de l'action économique en Cornouaille « *on y développera aussi bien des études comme l'arrivée du TGV que l'impact de la pêche sur le territoire et l'organisation territoriale de la santé...* ».

Il précise que son objectif est de réfléchir ensemble sur la base d'outils de connaissances partagés.

Monsieur STANZEL rappelle que la Commission mixte² s'est réunie et a eu l'occasion de débattre et d'échanger sur ce projet.

²Commissions Aménagement et de l'Espace et de Développement économique constituent cette commission mixte

Plusieurs de ses membres craignent d'alourdir le mille feuilles administratif alors qu'il existe déjà le SIOCA, l'A OCD, le Pays de Cornouaille...sans compter le poids de Quimper Communauté dans le système qui paie 900 000 € sur 1 200 000 € de budget.

Les élus craignent que seuls les projets structurants comme la gare, l'aéroport soient soutenus au détriment des projets plus petits de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud. Ils tiennent à ce que les conséquences de la « périphéricité » soient prises en compte.

Au final, l'idée est *qu'il vaut mieux être dedans que dehors* mais les élus souhaitent ardemment que l'A OCD soit représentée au sein de l'association comme observateur ou personnalité qualifiée.

Pour le Président, on peut avoir une capitale cornouaillaise forte à condition que ce soit dans un territoire équilibré.

Le Président rappelle le budget prévisionnel : 1 200 000 € dont 900 000 € apportés par Quimper Communauté, les communautés de communes étant sollicitées à hauteur de 0.50 € par habitant.

Monsieur STANZEL rappelle qu'il est prévu que le Conseil d'Administration soit composé de 27 membres au total : 9 membres pour l'Etat, la Région, le Département, les chambres consulaires et autres partenaires), 9 représentants de Quimper Communauté et 9 pour les communautés cornouaillaises partenaires.

Le Président précise que le bureau sera constitué ultérieurement et laisse la parole à Monsieur COUIC.

Le vice-Président témoigne de son expérience au niveau du Pays de Cornouaille. Pour lui, *les débats laissent souvent penser qu'il existe au sein des collectivités deux catégories : ceux qui sont proches des voies express (Brest, Lorient) et les autres en zones excentrées, plus près de notre pointe. Il ne faut donc pas être absent des débats. On est isolé mais si le Pays disparaissait, on va s'appuyer sur quoi ?*

Pour Monsieur GLOAGUEN ça vaut la peine d'investir un peu d'argent mais il se demande si l'on est pas en train de créer une structure bis, une couche supplémentaire.

Concernant le budget, le vice-Président s'étonne du prix du loyer des locaux. Avec 90 000 euros, *moi j'investis.*

Monsieur STANZEL répond : *si on est dedans, on le dira.*

Monsieur LAOUENAN rappelle que la commission mixte n'était pas très enthousiaste sur ce projet. Les collectivités n'ont pas toujours eu de bonnes expériences avec ce type de structure mais pour lui, vu le faible enjeu financier, il vaut mieux être dedans. Monsieur LAOUENAN suggère de demander des engagements, d'associer l'A OCD pour qu'il y ait des retombées pour le pays bigouden et souhaiterait que périodiquement les conseillers soient également associés pour faire le point.

Monsieur BINET acquiesce. *L'A OCD doit en faire partie, il faut y aller.*

Un élu fait part de son inquiétude à la lecture du rapport entre la subvention donnée par Quimper Communauté et les autres communautés. L'on peut craindre que ce déséquilibre fasse que l'EPCI quimpérois dise « *je finance, donc je décide* ».

Pour Monsieur PIETE la réponse se trouve dans le premier programme. *A la lecture des 14 points, on peut remarquer que Quimper communauté se taille la part du lion.*

Le vice-Président constate que, concernant l'opérationnel, le financement n'a pas été demandé et fait remarquer que pour ce qui est de l'infrastructure des ports, elle est déléguée à la CCI, la promotion de l'économie à la Technopôle, à la CCI, à la chambre de métiers... *Cela va doubler sauf à avoir des rectifications, chacun va devoir trouver sa place avec une nouvelle répartition entre ces organismes.*

Pour le Président, *ce sera à nous d'être présents et de nous imposer. L'agence sera ce que nous en ferons, on la fera évoluer, on tiendra compte de notre périphéricité et il faut aussi gérer par rapport à Brest, Lorient et Rennes.*

Monsieur LASCHKAR s'interroge entre les compétences de l'Agence et le SCOT, *des domaines qui vont se chevaucher, qui va faire quoi ?*

Monsieur STANZEL répond que l'agence aura un rôle de coordination entre les SCOT.

Pour Monsieur Pierre LE COSSEC, *on ne peut pas s'affranchir de Quimper, après nous, c'est la mer, la géographie commande.*

Monsieur LE DREAU demande si la collectivité a été associée à ce projet en amont et s'interroge : *quel sera le poids d'un délégué du pays bigouden sud, noyé dans la masse face au grand Quimper ?*

Monsieur STANZEL répond par la positive. La communauté a bien été associée en amont. Il rappelle que M. Marc ANDRO est venu à deux reprises présenter, expliquer le projet et ajoute « *Il faudra faire valoir nos arguments mais si on n'est pas présents, cela se fera sans nous, on sera alors marginalisés.*

Monsieur BINET explique que pour lui, la Cornouaille est indéniablement la bonne dimension pour ce genre de projet.

Le Président met au vote.

Accord unanime du conseil pour adhérer à l'Agence de développement économique et d'urbanisme de Quimper Communauté et de Cornouaille, en approuver les statuts et verser en 2010 une contribution de 0.50 €par habitant.

Monsieur STANZEL ajoute « *on fera porter nos exigences* » et demande si un délégué se porte candidat pour représenter la communauté de communes au sein du Conseil d'Administration.

Pour Monsieur LE DREAU il semble intéressant que le représentant soit également au SIOCA et à l'A OCD.

Monsieur Vincent GAONAC'H se porte candidat. Le Président demande s'il y a d'autres candidats. Pas de réponse dans la salle.

Monsieur GAONAC'H souhaite faire part de son ressenti. Il explique qu'il est convaincu que c'est la bonne échelle et rappelle que ce projet a fait l'objet de discussions au SIOCA et en commission mixte. Pour lui, il faut s'affranchir de l'hégémonie quimpéroise pour faire ressortir les exigences de la Communauté de Communes.

Le vice-Président explique qu'il ne manquera pas de faire savoir si les arguments de la Communauté de Communes sont entendus. Il propose à l'assemblée de faire le point dans deux ans et de décider alors s'il faut y rester ou la quitter (applaudissements dans la salle).

Madame LAZARD demande s'il ne serait pas intéressant de désigner un suppléant.

Monsieur STANZEL propose d'assurer ce rôle en cas d'empêchement.

Le Président propose à l'assemblée un vote à bulletins secrets.

Monsieur Vincent GAONAC'H est élu à la majorité des suffrages exprimés.

Vœu de l'Association des Maires du Finistère sur les projets de réforme visant les collectivités locales et les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle.

Monsieur STANZEL rappelle que la taxe professionnelle représente une source importante pour la CCPBS et déplore le manque de visibilité sur le devenir de cette recette.

Il expose brièvement le projet de « contribution économique territoriale » préparé par le gouvernement, comportant deux volets :

- . la « cotisation locale d'activité » assise sur la valeur locative foncière,
- . la « cotisation complémentaire sur la valeur ajoutée » qui pourrait revenir au bloc local (département et région).

« les recettes des collectivités seraient garanties la première année, mais qu'en est-il pour la suite ? »

Le président regrette d'autre part la disparition du lien entre le territoire, l'activité économique, et la fiscalité : *« il aurait mieux valu réfléchir à l'organisation territoriale d'abord, et penser aux moyens ensuite ».*

Le Président demande si quelqu'un veut s'exprimer sur ce sujet.

Mme LAZARD précise que c'est à l'unanimité, que l'AMF a décidé de transmettre ce vœu aux communes et communautés de communes et ajoute à l'unanimité des élus de droite et de gauche.

Monsieur PIETE prend la parole et rappelle l'évolution de la TP depuis sa création en 1976 :

« il est difficile de se passer de cette recette » et pour lui aussi *« le lien entre économie et territoire doit être maintenu ».*

M. PIETE dit que des incertitudes demeurent, et que cette motion reflète le ressenti des élus.

Le Président met au vote.

A l'unanimité, le conseil adopte la motion proposée par l'Association des Maires du Finistère.

Projet d'aménagement d'une zone communautaire d'activités économiques à Ti Boutic en PLOMEUR

Monsieur STANZEL rappelle qu'il souhaite, comme il l'a indiqué en début de séance inscrire pour raisons techniques et au vu de son caractère d'urgence un point supplémentaire à l'ordre du jour.

Il s'agit pour l'Assemblée de s'engager aujourd'hui sur une décision de principe en ce qui concerne une déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie de PLOMEUR le 3 décembre dernier pour des terrains situés à Ti Boutic.

Le Président explique qu'une partie de la vente projetée porte sur des terrains jouxtant la zone d'activités communale existante.

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur l'urgence de la question proposée.

Accord unanime du conseil.

Le Président expose à l'assemblée que le bureau Communautaire s'est prononcé favorablement sur le projet de création d'une zone communautaire d'activités économiques en extension de la ZAE communale existante au lieudit "Ti Boutic" en PLOMEUR. Ce dossier a également été évoqué en commission de développement économique. Une consultation a été lancée pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

Le Président met au vote.

Accord unanime du Conseil sur le projet de création de cette nouvelle zone communautaire d'activités et sur le principe d'acquisition des terrains après exercice de son droit de préemption par la commune de PLOMEUR.

L'ordre du jour est épuisé.

Madame TANGUY prend la parole et demande au Président des explications sur ce qu'elle a lu dans la presse concernant la réorganisation des **centres de secours**. Elle se dit très étonnée de la contribution financière de la communauté de communes de 3 000 000 d'€uros.

Monsieur STANZEL répond que le SDIS a souhaité revoir l'organisation territoriale des secours en Pays Bigouden et regrouper ses 6 centres de secours en 2 ou 3 casernes. Afin d'accélérer le dossier, la Communauté de Communes pourrait porter le projet et ainsi faciliter l'implantation des centres mais pas les financer, précise le Président : « *Une mission de bons offices qui permettrait d'accélérer le dossier. Il n'est pas question que la Communauté de Communes paie 3 000 000 d'€uros à la place des communes* ».

Pour Monsieur COUIC, c'est un sujet difficile qui ne peut être appréhendé qu'à l'échelle du territoire. Le vice-Président partage le souhait du Président d'essayer d'approcher le problème de manière partagée. Le vice-Président explique que chaque commune a ses intérêts, doit tenir compte des aspects fonciers, techniques, des points à couvrir...et ajoute que Plonéour-Lanvern participera également au débat.

Pour le Président, la communauté de communes est la bonne échelle.

Monsieur STANZEL clôt la séance à 19 H 35 et souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président,
Jean-Paul STANZEL

Le secrétaire de séance,
Pierre LE COSSEC